

# Règlement du Trophée Départemental Jeune de Simples, Doubles et Doubles-Mixtes du CODEP 84

Catégories : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et  
Junior

Saison 2023 / 2024

Comité Départemental De Badminton De Vaucluse

4725, Rocade Charles De Gaulle

84000 AVIGNON

[contact@badenvaucluse.fr](mailto:contact@badenvaucluse.fr)

## Article 1 - Mise en place du Trophée Départemental Jeune (TDJ) :

Le CODEP 84 se charge de l'établissement du calendrier des étapes et du classement général.

La date limite pour recevoir les propositions de dates des clubs souhaitant organiser une étape du TDJ est fixée à 45 jours avant la date de la compétition. Tous les clubs ayant envoyé leur proposition avant le 15 septembre seront prioritaires. [Pour qu'une demande soit valide, les clubs doivent impérativement désigner un responsable d'étape et un GEO \(cela peut être la même personne\).](#)

[Une fois le calendrier validé par la CCOT, le Codep84 se charge de trouver les JA, effectuer la déclaration sur Poona \(une étape est déclarée Inter-régionale\), et fait la mise en ligne de chaque étape sur Badnet.](#)

Chaque week-end ne peut accueillir qu'une seule étape (il ne peut donc pas y avoir une étape le samedi, et une étape le dimanche, que ce soit dans un même club ou dans différents clubs). Un club peut accueillir plusieurs étapes dans une même saison.

Chaque étape du TDJ se déroule sur une ou deux journées, le samedi ou/et le dimanche selon le nombre de terrains dont dispose le club organisateur.

- Si ce nombre est de 5 terrains, alors l'étape a lieu sur 2 jours.
- Si ce nombre est de 7 ou plus, l'étape peut avoir lieu sur 1 ou 2 jours.

Dans tous les cas, la répartition des tableaux des différentes catégories d'âge se fait par le club en accord avec le JA.

## Article 2 – Organisation d'une étape du Trophée Départemental Jeune (TDJ) :

Le responsable compétitions du Codep84 est présent pour aider et accompagner les volontaires en cas de difficultés tout au long de la préparation de l'étape.

Pour organiser une étape du CDS TDJ, il faut que le club puisse assurer la tenue de la table de marque suivant les instructions du Codep84, c'est-à-dire :

- être en possession d'un ordinateur et d'une connexion internet pour une utilisation de Badnet
- être en possession d'une imprimante afin de gérer la compétition.
- pouvoir proposer une buvette et éventuellement un stand de recordage.

Chaque club organisateur est libre de choisir 1 ou 2 tableaux pour l'étape qu'il souhaite mettre en place. Les 3 tableaux ne peuvent pas être mis en place sur la même étape.

Dans le cas où 2 tableaux sont mis en place le même jour, chaque joueur ne peut s'inscrire que sur 1 seul tableau.

Des récompenses sont prévues à chaque étape par les clubs organisateurs. Le choix de celles-ci est laissé à l'initiative des clubs, mais il faut une certaine homogénéité d'une étape à l'autre. Il est donc demandé que la valeur des récompenses ne dépasse pas 15 € pour les vainqueurs et 10 € pour les finalistes de chaque série.

## Article 3 – GEO et Officiels Techniques :

L'organisateur de la compétition, GEO (1 seul par étape du TDJ), est défrayé par le Codep84 au tarif forfaitaire en vigueur à la date de la compétition (20€ par jour en 2023-2024 + frais de déplacement à hauteur de 0,4€ / km si le GEO n'est pas licencié dans le club accueillant l'étape, et à condition d'en faire la demande. Aucun défraiement ne sera fait automatiquement).

Le GEO est chargé du montage de l'étape du TDJ sur Badnet.

Nous entendons par GEO la personne qui monte les tableaux. La ou les personnes tenant la table de marque le jour de la compétition ne sont pas défrayées par le Codep84, cette action reste du bénévolat envers leur club.

Le Juge-Arbitre est défrayé par le Codep84 au tarif forfaitaire en vigueur à la date de la compétition (75€ par jour en 2023-2024 + frais de déplacement à hauteur de 0,4€ / km si le JA n'est pas licencié dans le club accueillant l'étape, et à condition d'en faire la demande. Aucun défraiement ne sera fait automatiquement).

Il est chargé de valider les tableaux créés par le responsable de l'organisation (GEO).

A l'issue de la journée, le Juge-Arbitre doit rendre compte de la journée sur son « Rapport du Juge-Arbitre en ligne sur Poona ».

Ce rapport, ainsi que le fichier Badnet de la compétition, sont ensuite transmis:

- à la CLOT PACA (Commission Ligue des Officiels Techniques),
- à la CCOT de Vaucluse (Commission Comité des Officiels Techniques),
- au secrétariat du Codep84,
- au responsable du club ayant accueilli l'étape,
- au responsable départemental des classements du TDJ,

Le responsable du classement doit par la suite, mettre à jour le classement et le diffuser.

## Article 4 – Dédommagement des clubs :

L'ensemble des recettes des inscriptions, après déduction des frais de GEO et JA, est partagé à 50 : 50 entre le Codep84 et les clubs ayant accueilli une étape TDJ dans la saison.

La part revenant aux clubs est ensuite répartie entre eux en parts égales en fin du Trophée Départemental Jeune.

Le Codep84 prend à sa charge, sur sa part, le montant des récompenses finales du TDJ

## Article 5 – Participation aux étapes du TDJ :

Pour la saison 2023-2024, tous les licenciés des catégories d'âge Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior sont autorisés à participer aux étapes du TDJ mises en place par l'un des clubs du Vaucluse, sous réserve de l'acceptation du présent règlement par leur club.

Les Mini Bad peuvent jouer en catégorie Poussin.

Un joueur, selon sa volonté, peut participer au TDJ dans une des catégories d'âge supérieure à la sienne.

Tous les joueurs engagés doivent être :

- Licenciés dans un Club affilié FFBad
- Dans un club de la Ligue Région Sud, ou dans un club d'une région limitrophe
- En possession de leur licence le jour de leur inscription.
- Sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

## Article 6 – Date limite des inscriptions :

Chaque responsable de club doit inscrire ses joueurs. [Les joueurs peuvent s'inscrire eux-mêmes](#). La date limite d'inscription est fixée à 9 jours avant l'étape, les inscriptions seront automatiquement bloquées par Badnet après cette date.

Aucune inscription par téléphone ou simple mail n'est acceptée.

Les clubs devront utiliser Badnet pour inscrire leurs joueurs sur la page dédiée à chaque étape.

Les convocations sont envoyées via Badnet au plus tard le mercredi précédant l'étape.

**Remarque** : pour recevoir les mails de Badnet, il faut que les clubs et les joueurs aient renseigné des adresses mails valides ET qu'ils aient activé dans leurs paramètres de compte Badnet la réception de mails.

## Article 7 – Tarif des inscriptions :

Le tarif de l'inscription à une étape est de **13 euros par joueur et par tableau**, à régler lors de l'inscription sur badnet.

Une inscription n'est validée que lorsqu'elle est payée (par le joueur ou par son club)

## Article 8 – Priorité des inscriptions :

Le Trophée Départemental Jeune réunit en priorité les joueurs du département de Vaucluse (84).

En cas de saturation de l'échéancier, c'est à dire si tous les joueurs ne peuvent être accueillis par le club accueillant, même avec 2 journées, une liste d'attente (LA) sera constituée en tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

- Ordre d'inscription sur Badnet.
- Équilibrage des joueurs inscrits dans les séries.
- Provenance des joueurs : Vaucluse, puis départements limitrophes de Région Sud (04, 13, 83), puis autres départements limitrophes (07, 26, 30), puis autres départements Région Sud, puis tous les autres départements.

## Article 9 – Tableaux :

### Article 9.1 - Désignation des têtes de série et têtes de poules

Sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du classement par point hebdomadaire (CPPH) à J-14, sauf pour les poussins.

En cas d'égalité au CPPH, c'est le classement général du TDJ qui est pris en compte pour l'affectation des têtes de séries et têtes de poules puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus jeune étant le mieux classé), sur la première étape, se sera directement l'âge du joueur qui fait la différence.

Pour la catégorie d'âge poussins, sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du classement au Top Fédéral (Poona) à J-14.

Dans la mesure du possible, les poussins ne jouent pas avant 10h00.

## Article 9.2 – Division des séries

Pour chaque catégorie d'âge et dans chaque discipline, à partir de 10 joueurs ou paires inscrites, il est mis en place 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 9 joueurs ou paires, il n'y a qu'un seul tableau à constituer : le tableau TOP A.

Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs ou paires est faite au CPPH à J-14: ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort sont inscrits en TOP A; les autres joueurs sont dans le tableau TOP B.

Pour répartir les joueurs en TOP A ou TOP B pour la catégorie d'âge poussins, c'est le classement au Top Fédéral (Poona) à J-14 qui est pris en compte pour toutes les étapes.

Nombre total d'inscrits	Nombre d'inscrits en TopA	Poules en TopA	Nombre d'inscrits en TopB	Poules en TopB
4	4	1x4		
5	5	1x5		
6	6	1x6		
7	7	1x7		
8	8	2x4		
9	9	1x4 + 1x5		
10	5	1x5	5	1x5
11	6	1x6	5	1x5
12	6	1x6	6	1x6
13	8	2x4	5	1x5
14	8	2x4	6	1x6
15	8	2x4	7	1x7
16	8	2x4	8	2x4
17	8	2x4	9	1x5 + 1x4
18	8	2x4	10	2x5
19	8	2x4	11	1x6 + 1x5
20	8	2x4	12	2x6
21	8	2x4	13	2x4 + 1x5
22	8	2x4	14	2x5 + 1x4

23	8	2x4	15	3x5
24	12	3x4	12	3x4
25	12	3x4	13	2x4 + 1x5
26	12	3x4	14	2x5 + 1x4
27	12	3x4	15	3x5
28	12	3x4	16	4x4
29	12	3x4	17	1x5 + 3x4
30	12	3x4	18	3x6
31	12	3x4	19	3x5 + 1x4
32	12	3x4	20	5x4

Cette répartition est donnée **à titre indicatif** : elle peut être modifiée par le Juge-Arbitre principal en fonction du nombre total de jeunes inscrits dans l'ensemble des catégories d'âge et des conditions d'accueil (nombre de terrains, horaires etc) à chaque étape.

Toutefois, afin d'assurer un maximum de matchs pour chaque joueur, il est recommandé de **faire des poules d'au moins 4 joueurs ou paires**.

Pour les doubles ou doubles mixtes, c'est le total des points CPPH des deux joueurs de la paire qui est pris en compte (comme dans Badnet) pour la répartition dans un tableau.

### Article 9.3 – Organisation des tableaux :

Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les étapes du TDJ se déroulent par un système de poules, avec 2 sortants dans toutes les poules (sauf poule unique).

A l'issue de la phase de poules, nous avons :

- Soit un classement direct (poule unique)
- Soit des sorties de poules et tableaux finaux.

Le club accueillant l'étape du TDJ, se réserve le droit de procéder à des modifications d'organisation suivant l'affluence lors de l'étape.

## Article 10 – Classement :

Un classement individuel unique du Trophée Départemental Jeune est établi par le Codep84 (Voir tableau pour le mode de calcul) .

Les récompenses finales sont remises par le Codep84 lors de la dernière étape du TDJ.

En cas de victoire sur une étape du TDJ, les joueurs extérieurs au département sont récompensés sur ladite étape, mais ne sont pas intégrés au classement général départemental.

Le classement final du Trophée récompense la performance et la fidélité, quel que soit le tableau joué (simple, double ou mixte) et selon le tableau suivant :

	<b>Points</b>
<b>Vainqueur ou 1er de poule unique</b>	100
<b>Finaliste ou 2ème de poule unique</b>	80
<b>1/2 finale ou 3ème de poule unique</b>	60
<b>1/4 de finale ou 4ème de poule unique</b>	40
<b>1/8 ème de finale ou 5ème de poule unique</b>	30
<b>1/16 ème de finale ou 6ème de poule unique</b>	20
<b>Participation à la compétition ou 7ème de poule unique</b>	10

En fin de saison les 3 premiers de chaque catégorie d'âge (H et F) sont récompensés.

Les joueurs ayant obtenu un même total de points au classement général sont départagés selon les critères suivants et dans cet ordre :

- le nombre d'étapes TDJ auxquelles le joueur a participé,
- le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble du circuit,
- le nombre de sets gagnés sur l'ensemble du circuit,
- le nombre de points gagnés sur l'ensemble du circuit,
- l'âge des joueurs (le plus jeune est classé devant le plus âgé).

## Article 11 - Déroulement de l'étape du TDJ :

Les joueurs doivent obligatoirement venir à la table de marque indiquer leur arrivée.

Les joueurs doivent être présents dans le gymnase et pointés à la table de marque au plus tard à l'heure indiquée sur la convocation (1 heure avant leur premier match).

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les rencontres s'effectuent principalement en auto-arbitrage.

Si un joueur, ayant fini le tournoi, souhaite arbitrer et que le Juge-Arbitre donne son accord, il peut arbitrer sur les matchs suivants. (sauf dans la catégorie d'âge où il a joué).

## Article 12 – Joueurs mineurs :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC).

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Pour rappel : Le Juge-Arbitre peut refuser qu'un jeune joue si tout n'est pas conforme.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

## Article 13 – Forfaits :

Pour tout forfait non justifié après la confection des tableaux (J-9), l'inscription est due.

Conformément à la réglementation FFBad, tout joueur forfait doit fournir un certificat (médical, de travail, ou autre) dans les 5 jours suivant la compétition pour justification, sous peine d'une suspension de 2 mois de compétitions (Tournois et Interclubs).

Le certificat doit être envoyé par mail à la CLOT Région Sud : [competition@sudbad.fr](mailto:competition@sudbad.fr) (attention à l'adresse mail) avec copie au responsable de l'étape dont le mail est indiqué sur badnet.

## Article 14 – Terrains :

Ils doivent être aménageables pour les poussins, c'est-à-dire que les poteaux doivent pouvoir se régler à 1,40 m et le couloir du fond doit être tracé.

## Article 15 – Volants :

Les volants sont à la charge des joueurs, tous les matchs de toutes les séries sur tous les tableaux doivent se jouer avec des volants en plumes.

En cas de litige entre les joueurs sur le choix des volants, le volant officiel est le volant défini par le Codep84 sur Poona lors de la création de l'étape du TDJ, soit le Tournay RSL Grade 4.

Chaque club organisateur doit tenir à disposition (vente) des volants plumes lors de l'étape qu'il organise.

## Article 16 – Tenue vestimentaire :

Tout joueur participant à une compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBad.

Pour résumer rapidement, tous les logos ou noms de marque sont interdits, ainsi que les dessins autres que ceux représentant un volant ou une raquette. Les vêtements d'autres sports sont interdits également (bermuda de plage, short de foot, maillot de basket, etc.).

Pour être sûrs de ne pas vous tromper, venez avec des vêtements unis ou aux couleurs de votre club :

- pour les hommes short au-dessus du genou et tee-shirt manches courtes.
- pour les dames short ou jupette au-dessus du genou et tee-shirt manches courtes.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer n'est autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent et après autorisation du Juge-Arbitre de l'étape.

Les coaches doivent également porter une tenue correcte sur le plateau de jeu, c'est-à-dire pantalon, chaussures et tee-shirt (pas de pieds nus ni de torsos-nus).

## Article 17 – Conseils en match :

Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs, excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (au milieu des sets à 11 et entre les sets à 21).

Pour la catégorie poussin une personne (neutre si possible) peut comptabiliser les points, ou aider les joueurs à se placer sur le terrain en cas de nécessité.

## Article 18 – Comportement des joueurs et accompagnateurs :

L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair play et de l'éthique sportive.

## Article 19 – Affichage :

Les documents suivants doivent pouvoir être consultés en ligne ([sur badenvaucluse.fr](http://badenvaucluse.fr) ou sur [badnet](http://badnet)) et être à jour lors de l'étape de TDJ :

- Le présent règlement,
- Les annexes au règlement particulier s'il y en a,
- Les codes de conduite des joueurs, entraîneurs et officiels,
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires,
- La notification de disqualification (carton noir),
- Le classement général provisoire du TDJ,
- Le calendrier Codep84 des étapes CDS et TDJ,

Les documents suivants doivent être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules,
- L'échéancier et, le cas échéant, sa mise à jour éventuelle.

## Article 20 – Application du présent règlement :

Les organisateurs, les Juges-Arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

## Article 21 – Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

## Article 22 – Codep84 :

La Commission Compétitions Jeunes du Vaucluse, se réserve le droit d'ajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CCOT du 84.

Tous les participants, joueurs, organisateurs, officiels s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'étape.